

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini

Compte-rendu de la réunion du lundi 21 mars 2016 tenue au complexe de la Dam-en-Terre à Alma à 13 h 30

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV)
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)
Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non-acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi ***Arrivée à 14h15
Diane Imbeault, représentante de Notre-Dame-de-Lorette
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Raymond Gagné, représentant des riverains de la rivière Mistassini
Gilles Granal, propriétaire de l'entreprise Aventuraid, représentant du milieu récréotouristique de Girardville
Carl Boudreault, comité de développement de Girardville, représentant du secteur socioéconomique de Girardville
Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM)
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM)

Était absent :

- M. **Laurier Bergeron**, administrateur de la Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini, représentant du secteur environnement et développement durable

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue à tous.

2.0 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Comme il s'agit de la première rencontre du groupe, Mme Aline Gagnon demande à chacun de se présenter. Ces derniers s'exécutent.

3.0 PRÉSENTATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI (EHM) ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Aline Gagnon présente M. Alexandre Gauthier qui agira à titre de secrétaire du comité. Assistant à la réunion via Skype, M. Marc Morin, représentant d'EHM, se présente à son tour.

4.0 VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Aline Gagnon s'assure qu'il y a quorum avant de poursuivre le déroulement. Elle profite de l'occasion pour préciser qu'il devrait y avoir nomination d'un membre représentant la communauté autochtone à temps pour la prochaine réunion du comité.

Mesure de suivi

- **S'assurer que le siège réservé au représentant autochtone soit comblé en vue de la prochaine réunion du comité de suivi.**

5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour proposé.

6.0 LECTURE DU PROTOVOLE D'ENTENTE ENTRE ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI (EHM) ET L'OBV LAC-SAINT-JEAN

Mme Aline Gagnon prend soin de vérifier si chacun des membres a pu prendre connaissance du protocole d'entente qui leur a été envoyé en même temps que l'avis de convocation. Mme Diane Imbeault confirme qu'elle n'a pas lu le document. Afin de donner le temps requis à Mme Imbeault de parcourir le document, Mme Gagnon propose que son adoption soit remise en toute fin de réunion, ce que les membres acceptent. Entretemps, elle demande aux membres s'ils ont des questions en rapport avec le contenu ou besoin d'éclaircissements.

Mme Monique Laberge demande des précisions au sujet du passage qui soutient que le comité doit rendre compte des activités sur une base annuelle. M. Alexandre Gauthier indique qu'il fait référence à l'obligation de déposer un rapport d'activités et que cela ne concerne pas la publication des comptes-rendus des différentes assemblées qui sont disponibles au public dès leur adoption.

Mme Laberge souhaite également obtenir un éclaircissement à propos de la procédure à suivre concernant le remplacement de la présidente, si jamais cette situation se présente. M. Gauthier lui indique qu'en vertu du protocole, il reviendra au conseil d'administration de l'OBV Lac-Saint-Jean de désigner un membre de son conseil d'administration pour occuper le siège de membre éventuellement laissé vacant par Mme Gagnon. Cependant, afin d'assurer le bon fonctionnement du comité de suivi, c'est un membre siégeant déjà sur le comité qui devrait assurer le rôle de président(e).

7.0 PRÉSENTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Mme Aline Gagnon demande aux membres s'ils ont pris connaissance des règles de fonctionnement et en propose la lecture au secrétaire d'assemblée. Ce dernier acquiesce. Mme Gagnon procède donc à la lecture des règles de fonctionnement. Au terme de la lecture, elle demande aux membres s'ils ont des questions en rapport avec le contenu. Aucune question n'est formulée, mais au sujet des équipements requis pour le chantier, EHM devra assurer un suivi pour que Mme Diane Imbeault puisse disposer de bottes de sécurité en prévision de la première visite.

Mesure de suivi

- **S'assurer que Mme Diane Imbeault puisse disposer des équipements de sécurité adéquats en prévision de la prochaine visite de chantier.**

8.0 PRÉSENTATION DU PROJET ET DES TRAVAUX EN COURS

Pour le bénéfice des membres, M. Marc Morin, directeur de projet, est invité par Mme Gagnon à présenter le projet et les travaux en cours. Elle invite les membres à prendre en note leurs questions afin que M. Morin puisse y répondre seulement lorsqu'il aura terminé sa présentation powerpoint.

****Mme Nicole Huybens arrive et prend place à la table, il est 14h15.*

Une fois la présentation terminée, M. Gilles Granal pose une question relative à la vitesse constatée sur le rang de la Pointe, du côté de Girardville. M. Morin répond que la situation s'est améliorée après un rappel effectué par EHM. Mme Gagnon ajoute que récemment, on lui avait confié que la vitesse était encore trop élevée et se questionne s'il est possible de prendre les moyens pour la réduire davantage? M. Morin répond qu'un agent de prévention œuvre au chantier en permanence, qu'il va discuter de cette préoccupation avec lui et envisager des solutions. Il indique au passage que l'équipe de chantier compte également sur les services d'une infirmière à temps complet qui œuvre également comme responsable des questions environnementales. De plus, il précise que les entrepreneurs qui obtiennent les contrats doivent se doter d'un plan en santé et sécurité qui est approuvé par EHM. Le représentant de la Commission de la santé et sécurité au travail (*maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail du Québec ou CNESST*) a déjà effectué une première visite au chantier et constaté que tout était conforme. Il s'agit d'une bonne nouvelle, toujours selon M. Morin, car la première visite de l'inspecteur est toujours la plus pointue car chaque détail est examiné.

Toujours sur l'aspect de la sécurité, Mme Monique Laberge renchérit en mentionnant qu'à la mine Niobec, la sensibilisation avait permis d'enrayer la

négligence de certains employés. Selon elle, l'éducation et la sensibilisation font encore leurs preuves.

Par ailleurs, Mme Imbeault constate que le chemin d'accès est utilisé en grande majorité par les travailleurs et peu par les résidents du secteur. M. Morin reconnaît qu'il y a encore des rappels qui peuvent être faits aux travailleurs concernant la vitesse. Pour sa part, Mme Gagnon se dit convaincue de l'importance de sensibiliser adéquatement les personnes concernées en concentrant les efforts sur certains secteurs déjà identifiés comme plus sensibles.

Utilisateur régulier du rang de la Pointe, M. Raymond Gagné est d'avis que la situation pourrait même se dégrader au fur et à mesure que le printemps va s'installer car les véhicules circulant à grande vitesse vont soulever d'importants nuages de poussière. Mme Gagnon questionne à son tour M. Morin en rapport avec cette préoccupation et des intentions d'EHM d'éventuellement épandre de l'abat-poussière. M. Morin prend acte de la préoccupation et entend vérifier le tout avec l'équipe de chantier.

Propriétaire d'une entreprise touristique dans le rang de la Pointe, M. Gilles Granal suggère l'installation de panneaux pour indiquer la présence de travaux dans les secteurs les plus fréquentés par les piétons et travailleurs.

Mesure(s) de suivi

- **Vérifier les mesures de sécurité prévues par EHM pour réduire la vitesse dans certains secteurs du rang de la Pointe.**
- **Vérifier les mesures prises par EHM pour diminuer la poussière dans le rang de la Pointe.**
- **Envisager l'installation de panneaux indiquant la présence des travaux dans les secteurs du rang de la Pointe les plus fréquentés par les piétons et travailleurs.**

9.0 CALENDRIER DE RENCONTRES

Une discussion a lieu avec les membres afin d'explorer les possibilités de se doter d'un calendrier de rencontres. Après discussion, seule la date de la prochaine réunion sera arrêtée pour le moment. Il s'agit du lundi 20 juin prochain, à 9h30, à Dolbeau-Mistassini.

Mesure(s) de suivi

- **Fournir à chaque membre le cartable contenant l'ensemble des documents importants relatifs au projet.**

10.0 VISITES DE CHANTIER- CALENDRIER ET LOGISTIQUE

Mme Aline Gagnon avise les membres que la prochaine réunion sera précédée d'une visite de chantier. Cette alternative permettra aux membres de poser des questions par la suite en assemblée à propos de ce qu'ils auront vu. Par le fait même, Mme Gagnon demande à ceux qui en possèdent de ne pas oublier d'apporter leurs bottes de sécurité. Si ça s'avère impossible, comme c'est le cas pour Mme Imbeault, prière d'en aviser le secrétaire dans les meilleurs délais. Enfin, comme la visite aura lieu en juin et en secteur forestier, l'huile à mouche est fortement recommandée!

Mesure(s) de suivi

- **Communiquer aux membres la logistique entourant la visite de chantier qui précédera la réunion du 20 juin.**

11.0 DIVERS

À la demande de Mme Diane Imbeault, un délai de quelques jours lui est accordé afin de prendre connaissance du protocole d'entente et communiquer avec le secrétaire pour lui formuler ses observations, si nécessaire. Une fois que cela sera fait, Mme Aline Gagnon procédera officiellement à la signature du document.



12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée.

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **S'assurer que le siège réservé au représentant autochtone soit comblé en vue de la prochaine réunion du comité de suivi.**
- **S'assurer que Mme Diane Imbeault puisse disposer des équipements de sécurité adéquats en prévision de la prochaine visite de chantier.**
- **Vérifier les mesures de sécurité prévues par EHM pour réduire la vitesse dans certains secteurs du rang de la Pointe.**
- **Vérifier les mesures prises par EHM pour diminuer la poussière dans le rang de la Pointe.**
- **Envisager l'installation de panneaux indiquant la présence des travaux dans les secteurs du rang de la Pointe les plus fréquentés par les piétons et travailleurs.**
- **Fournir à chaque membre le cartable contenant l'ensemble des documents importants relatifs au projet.**
- **Communiquer aux membres la logistique entourant la visite de chantier qui précédera la réunion du 20 juin.**

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini

Réunion du lundi 21 mars 2016, 13H30
Salle Beemer, Complexe de la Dam-en-Terre
1385, chemin de la Marina, Alma

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ
- 3.0 PRÉSENTATION DE L'OBSERVATEUR D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI (EHM)
ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
- 4.0 VÉRIFICATION DU QUORUM
- 5.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 6.0 LECTURE DU PROTOVOLE D'ENTENTE ENTRE ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI
(EHM) ET L'OBV LAC-SAINT-JEAN
- 7.0 PRÉSENTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
- 8.0 PRÉSENTATION DU PROJET ET DES TRAVAUX EN COURS
- 9.0 CALENDRIER DES RENCONTRES
- 10.0 VISITES DE CHANTIER- CALENDRIER ET LOGISTIQUE
- 11.0 DIVERS

11.1 Cartable des membres

11.2 _____

11.3 _____

11.4 _____

11.5 _____

12.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Avis de convocation

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini

Mashteuiatsh, le vendredi 3 juin 2016, Au nom de Mme Aline Gagnon, présidente du comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini, il me fait plaisir de vous convier à la première réunion régulière.

Date et heure : le lundi 21 mars 2016
13 h 30

Endroit : Salle Beemer
Complexe de la Dam-en-Terre

Adresse : 1385, chemin de la Marina
Alma

Vous trouverez ci-joint le protocole d'entente pour la formation du comité, les règles de fonctionnement ainsi que l'ordre du jour proposé.

Vous êtes invités à confirmer votre participation par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Mes coordonnées figurent au bas de cet envoi.

Veillez accepter mes salutations les plus sincères.

Alexandre Gauthier
Secrétaire

p.j. Protocole d'entente, règles de fonctionnement et ordre du jour proposé

Alexandre Gauthier
418-275-4262 poste 229
418-637-0530
alexandre.gauthier@dpisec.ca